



PREFET DE LA DORDOGNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

**Projet de défrichement pour l'extension  
d'un camping  
Commune de Atur**

Il sera procédé à une mise à disposition du public **du lundi 5 octobre 2015 au mardi 20 octobre 2015 inclus** du dossier concernant le projet de défrichement d'une surface de 3,1038 hectares aux lieux-dits « Lamy » et « Dague » sur la commune de Atur pour l'extension d'un camping.

Le responsable de ce projet est la Société REAL ESTATE ATUR – Route du Grand Dague – 24750 ATUR. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public à la mairie de ATUR où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public ainsi que lors des permanences assurées par la société REAL ESTATE ATUR le lundi 5 octobre 2015, le jeudi 15 octobre 2015 et le mardi 20 octobre 2015 de 9 h à 12 h et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

A la fin de la mise à disposition, le responsable du projet la Société REAL ESTATE ATUR recueillera les avis formulés et fera le bilan de la mise à disposition, qu'il adressera au Préfet, à la Direction Départementale des Territoires.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable par le public à la mairie de Atur, à la Direction Départementale des Territoires - Service Connaissance et Animation Territoriale - Cité Administrative à Périgueux, ainsi que sur le site internet de la Préfecture : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr).

Le Préfet de la Dordogne est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation de défrichement sollicitée.